

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2021

(Convocation faite le 28/01/2021)

Etaient présents : tous les Conseillers sauf Mr Dominique KOBSCHE excusé qui a donné son pouvoir à Mr Luc JONNET, Monsieur Nicolas VANDERHEEREN qui a donné son pouvoir à Mr Benoit FRANCOIS, Mr Benjamin NOEL et Madame Séverine SALVY excusés, Mme Jennifer GUERIN non-excusee.

Aménagement de logements dans le bâtiment de l'ancienne poste - Choix du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre du bureau d'études Diagonales d'Ay Champagne pour la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de logements dans le bâtiment de l'ancienne poste d'un montant de 12 400,00 € H.T (13 640,00 € TTC),
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- précise que les crédits seront prévus sur le chapitre 20, article 2031 du Budget Général 2021.

Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif général 2021

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à mandater les dépenses urgentes d'investissement dans la limite de 13 640,00 € TTC correspondant à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de deux logements dans le bâtiment de l'ancienne poste, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021
- demande au Maire d'inscrire ces crédits au budget primitif de l'exercice 2021.

Aménagement de logements dans le bâtiment de l'ancienne poste - Demandes de subventions auprès du Conseil Régional dans le cadre de Climaxion et d'aides intercommunales à l'habitat à la CAECPC :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- fixe le loyer mensuel du logement du rez-de-chaussée à 320,00 € et celui du logement de l'étage à 585,00€, la caution pour chacun de ces deux logements sera égale à un mois de loyer soit 320,00 € pour le logement du rez-de-chaussée et 585,00 € pour le logement de l'étage. Ces loyers seront révisés chaque année et seront indexés sur l'indice des loyers du 4^{ème} trimestre 2020.
- sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de Climaxion et à la Communauté d'Agglomération d'Epernay dans le cadre des aides intercommunales à l'habitat,
- décide le plan de financement suivant :

Montant H.T. des travaux : 171 471,00 €

- FCTVA : 30 998,33 €
 - Subvention Conseil Régional - Climaxion (bouquet de 4 travaux + niveau BBC atteint + utilisation de matériaux biosourcés) : 35 700,40 €
 - Subvention supplémentaire Conseil Régional - Climaxion pour loyer modéré : 4 278,00 €
 - Certificat d'économie d'énergie Ocktave : 3 200,00 €
 - Aide Intercommunale à l'Habitat par la CAECPC (5 000,00 € par logement) : 10 000,00 €
 - Fonds propres : 104 791,37 €
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Construction d'un bâtiment technique et associatif - Demande d'un fonds de concours auprès de la CAECPC :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de demander un fonds de concours à Epernay Agglo Champagne en vue de participer au financement de construire un bâtiment technique et associatif,
- Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Réfection de la toiture de la Mairie - Avenants :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte les devis de la SARL LECLERT pour les travaux d'installations d'ouvertures pour les chauves-souris dans le toit et de sorties VMC pour des futurs logements qui seraient aménagés dans le bâtiment de la Mairie d'un montant de 920,00 € HT (1 104,00 € TTC) et 450,00 € HT (540,00 € TTC),
- les crédits seront prévus au budget 2021,
- autorise le Maire à signer ces devis et les avenants correspondant d'un montant de 920,00 € HT (1 104,00 € TTC) et 450,00 € HT (540,00 € TTC) portant le marché à 94 747,10 € HT (113 696,52 € TTC) ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Sécurisation de la RD19 - Choix du bureau d'études :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre du bureau d'études SOFIM de Mardeuil pour la maîtrise d'œuvre relative à la sécurisation de la RD19 dans les rues des Tilleuls et de la Gare d'un montant de 2 500,00 € H.T (3 000,00 € TTC),
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- précise que les crédits seront prévus sur le chapitre 20, article 2031 du Budget Général 2021.

Réfection du soubassement du mur du cimetière :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise DA CUNHA de Matougues d'un montant de 5 732,00 € H.T (6 878,40 € TTC) pour la réfection du soubassement du mur du cimetière Rue Camille Soudant,
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- précise que les crédits seront prévus sur le chapitre 21, article 21318 du Budget Général 2021.

Entretien du village - Choix de l'entreprise :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le devis de l'association Oxygène d'Epernay relatif à l'entretien du village d'un montant de 15 903,00 € H.T.,
- précise que les crédits seront prévus à l'article 61521 « Terrains » au budget primitif 2021,
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Avis sur les propositions de cotisations du Syndicat Intercommunal de Démoustication en Aval de Chalons en Champagne :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de rester sur le produit utilisé actuellement, à savoir le Vectobac 12AS épendu sous forme liquide.

Renouvellement de la convention de prestations intégrées à la SPL Xdemat :

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2018, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe

Travaux en cours et à venir :

Monsieur le Maire fait un point sur les différents travaux en cours :

- Etat d'avancement de la réfection de la toiture de la Mairie dont l'achat de la nouvelle girouette,
- Démoussage des toits des bâtiments annexes à la Mairie,
- Marquage au sol des pictogrammes « zone 20 » dans la Rue Saint Rémy prévu au printemps,
- Remplacement de l'alarme de la Mairie en attente de réception du matériel,
- Elagage et abattage d'arbres dans le village.

Questions diverses

Il est demandé à Monsieur le Maire de contacter l'entreprise DA CUNHA pour des travaux d'entretien du porche intérieur de l'église.

Le Conseil est informé d'une demande d'acquisition d'une parcelle de 1 000 m² à prendre dans la parcelle ZS 149 avec location du reste de cette parcelle. Le Conseil se prononcera ultérieurement car il doit se renseigner auprès de la Communauté d'Agglomération d'Epernay sur les possibilités de division de cette parcelle.

Suite à la demande d'une administrée concernant la suppression de places de parking situées près de l'entrée de son habitation, le Conseil Municipal émet un avis défavorable car il ne voit pas en quoi les places de parking gênent la sortie de l'administrée et un tel geste pourrait faire jurisprudence pour un sujet déjà épineux.

Le Conseil Municipal approuve le projet du site internet. Ce dernier sera donc mis en ligne très prochainement.

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD